

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 209

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 Juin 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

OBJET

Commune d'Ensuès-la-Redonne - Contrat Départemental de Développement et
d'Aménagement 2015/2019 - Tranche 2016

**Direction de la Vie Locale
Service des communes
139 41**

RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

Par décision du 27 février 2015, la Commission Permanente du Conseil Départemental s'est prononcée favorablement sur la passation d'un contrat départemental de développement et d'aménagement (2015/2019) avec la commune d'Ensuès-la-Redonne pour un programme d'investissements publics, dont le montant global s'élève à 3.566.290 € HT pour une subvention totale de 1.997.122 €

A ce titre, la première tranche de ce programme (2015) a fait l'objet d'une subvention de 106.176 € pour un programme de travaux de 189.600 € HT, lors de la Commission Permanente du 27 février 2015.

CONSISTANCE ET FINANCEMENT DU PROJET

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation la tranche 2016 du programme de travaux 2015/2019 envisagé par la commune d'Ensuès-la-Redonne, faisant apparaître des modifications par rapport aux prévisions votées lors de la tranche 2015, à savoir :

- La modification des tranches 2016 et 2017 pour l'opération concernant la création d'une cuisine centrale, avec une augmentation du montant global du projet ;
- La suppression de la tranche 2015 et la minoration de l'opération d'extension du complexe Marcel Sibilat ;
- La suppression de l'opération d'aménagement de la propriété Ricaud ;
- L'intégration d'une opération concernant la création de classes supplémentaires ;
- L'intégration d'une opération concernant la création d'une salle d'activités polyvalente ;
- Le phasage modifié de l'opération d'acquisitions foncières.

Ces modifications sont sans incidence financière sur l'économie générale du contrat, conformément à l'annexe 1.

Les opérations envisagées pour la tranche 2016 de ce contrat sont les suivantes :

▪ CREATION D'UNE CUISINE CENTRALE

La commune poursuit son projet de réalisation d'un bâtiment réservé exclusivement à la cuisine centrale de la commune, actuellement installée dans l'enceinte de l'école maternelle. En effet, cette localisation en centre urbain se révèle contraignante pour l'approvisionnement des plateaux repas et les locaux sont inadaptés.

Ce nouvel équipement, dimensionné pour 700 à 1 000 repas par jour permettra de répondre à l'évolution démographique de la commune, en fournissant des repas adaptés à une population diversifiée : enfants de la crèche et du centre de loisirs récemment ouvert, agents des services municipaux, pompiers, personnes âgées bénéficiant du portage de repas à domicile.

L'étude de faisabilité prévoit un bâtiment de plain pied, de 400 m² de surface utile, performant en matière de normes relatives à la restauration collective. Des places de parking et une aire de livraison pour poids lourds seront aménagées.

Enfin, les locaux libérés à l'école maternelle permettront l'agrandissement du réfectoire.

Le coût global de l'opération, prévue de 2015 à 2017, est estimé à 1.200.531 € HT dont 952.838 € HT au titre de la tranche 2016.

La commune bénéficie pour cette opération d'une subvention de l'Etat (DETR) de 106.470 €

La subvention départementale pourrait être fixée à 672.297 € dont 533.589 € pour la tranche 2016.

▪ EXTENSION DU COMPLEXE MARCEL SIBILAT : CREATION DE LOCAUX DE STOCKAGE ET DE BUREAUX

En raison de l'intégration de projets prioritaires sur le contrat départemental, l'opération d'extension du complexe Marcel Sibilat est modifiée.

Le projet initial prévoyait la création d'un théâtre de verdure avec des gradins intégrés à la colline. Ces aménagements sont différés.

L'extension du complexe concernera dans un premier temps la création de locaux de stockage et de gestion des équipements, dont les amorces étaient déjà prévues lors de la construction du complexe Marcel Sibilat. Les locaux de près de 100 m² permettront d'entreposer l'ensemble des mobiliers et matériels nécessaires au fonctionnement polyvalent d'un lieu culturel en plein essor.

Par ailleurs, les bureaux actuels seront agrandis par la création d'une mezzanine et de deux bureaux supplémentaires pour accueillir l'ensemble des délégations culturelles.

Le montant de cette opération, prévue de 2016 à 2017, est estimé à 170.000 € HT dont 15.000 € HT pour la tranche 2016.

La commune pourrait bénéficier pour cette opération d'une aide de 15.000 € dans le cadre de la réserve parlementaire et d'une aide de la Région de 25.800 €

La subvention départementale pourrait être fixée à 95.200 € dont 8.400 € pour la tranche 2016.

▪ EXTENSION DES ECOLES

Au regard de l'évolution démographique de sa population, la commune souhaite augmenter la capacité d'accueil de ses écoles maternelle et élémentaire.

Cette adaptation des équipements publics est indispensable compte tenu de l'engagement de la commune à réaliser des logements sociaux jusqu'en 2019, dans le cadre du contrat de mixité sociale.

Le projet prévoit d'une part l'extension de l'école maternelle avec la création de deux salles supplémentaires qui pourront absorber une augmentation des effectifs de 50 à 60 élèves. Ces espaces resteront modulables dans le temps et aménageables en salle de classe au fur et à mesure des besoins.

Par ailleurs, deux autres salles supplémentaires seront réalisées dans l'école élémentaire, ainsi qu'une extension de la cour de récréation, permettant l'accueil d'une soixantaine d'élèves supplémentaire.

Le coût global de cette opération, prévue de 2016 à 2019, est estimé à 755.759 €HT dont 20.000 €HT pour la tranche 2016.

La commune pourrait bénéficier pour cette opération d'une aide de 15.000 € dans le cadre de la réserve parlementaire et d'une aide de l'Etat (DETR) de 50.000 €

La subvention départementale pourrait être fixée à 423.225 € dont 11.200 € pour la tranche 2016.

---oOo---

Ainsi, le montant total des travaux de la tranche 2016 de ce contrat 2015-2019 s'élève à 987.838 €HT, réparti comme suit :

- Création d'une cuisine centrale	952.838 €HT
- Extension du complexe Marcel Sibilat	15.000 €HT
- Création de classes supplémentaires.....	20.000 €HT
	<hr/>
TOTAL	987.838 €HT

L'échéancier modifié est le suivant :

-	2015 :	108.000 €HT
-	2016 :	987.838 €HT
-	2017 :	1.250.452 €HT
-	2018 :	880.000 €HT
-	2019 :	340.000 €HT
		<hr/>
TOTAL :		3.566.290 €HT

La participation globale du Département pourrait être fixée à 553.189 € pour la tranche 2016 de ce contrat 2015/2019, selon le détail indiqué en annexe 1.

Cette action s'inscrit dans l'enveloppe globale de 1.997.122 € engagée au chapitre 204 sur l'autorisation de programme 2015 - 10127U au profit de la commune d'Ensuès-la-Redonne en application de la délibération n° 137 du 27 février 2015.

PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir :

- allouer à la commune d'Ensuès-la-Redonne, au titre des contrats départementaux de développement et d'aménagement, une subvention de 553.189 € pour la tranche 2016 du programme pluriannuel 2015/2019, sur une dépense subventionnable de 987.838 € HT, conformément à l'annexe 1 ;
- m'autoriser à signer avec la commune d'Ensuès-la-Redonne la convention de partenariat, avenant n°1 au contrat départemental définissant les modalités de la participation financière du Département, selon le modèle-type prévu à cet effet.

Cette action étant déjà imputée au chapitre 204 du budget départemental, est sans incidence financière.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL